

ACTION URGENTE

THAÏLANDE. DES ÉTUDIANTS INculpÉS POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

Seize étudiants ont été inculpés pour avoir manifesté pacifiquement et risquent d'être jugés et condamnés à des peines d'emprisonnement par un tribunal militaire. Quatorze d'entre eux sont déjà détenus et ont aussi été inculpés de sédition, infraction passible de sept ans de prison.

Thatchapong Gaedum et Nachacha Kongudom ont été arrêtés le 23 mai pour n'avoir pas respecté la décision 3/2015 du Conseil national pour la paix et l'ordre, qui incrimine les rassemblements politiques pacifiques de cinq personnes et plus. Ils ont finalement été libérés sous caution. Le 26 juin vers 17 heures, des agents en civil ont interpellé **Chatupat Boonyapatraksa, Anuwat Suntararak, Payu Boonsopon, Panupong Srithanuwat, Suvicha Tipangkorn, Supachai Pukrongploy, Wasant Satesit, Rattapol Supasupon, Rangsiman Rome, Songtham Kaewpanpruk, Chonthicha Jaengraew, Apisit Sappapapan, Pakorn Areekul et Pornchai Yuanyee** et les ont accusés de ne pas avoir respecté une interdiction visant les rassemblements politiques. Par ailleurs, ces 14 étudiants ont été inculpés de sédition en vertu de la section 116 du Code pénal thaïlandais, qui prévoit jusqu'à sept ans d'emprisonnement pour toute personne tentant de provoquer « des troubles ou un mécontentement [...] ou d'inciter la population à transgresser les lois nationales ».

Ils avaient participé à deux manifestations pacifiques organisées dans le centre de Bangkok et de Khon Kaen, une ville du nord-est du pays, le 22 mai, date anniversaire du coup d'État militaire de 2014. Malgré les appels officiels à se présenter à la police, ils ont organisé deux autres manifestations pacifiques à Bangkok : une le 24 juin devant un poste de police et une le 25. Des policiers de ce poste avaient, semble-t-il, refusé d'enregistrer leur plainte contre les autorités pour l'agression qu'ils auraient subie lors de la manifestation du 22 mai.

Amnesty International considère les 16 étudiants cités comme des prisonniers d'opinion, privés de liberté uniquement pour avoir exercé de manière pacifique leurs droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en thaï ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à relâcher immédiatement et sans condition les 14 étudiants susmentionnés et à abandonner toutes les charges pesant sur les 16 étudiants inculpés dans le cadre de l'exercice pacifique de leur droit à la liberté de réunion pacifique ;
- appelez-les à veiller à ce que ces personnes soient protégées de tout acte de torture ou autre mauvais traitement, et à ce qu'elles puissent consulter l'avocat de leur choix, recevoir des visites régulières de leurs familles et bénéficier des soins médicaux nécessaires ;
- priez-les instamment d'abroger ou de modifier tous les décrets et lois qui restreignent arbitrairement le droit à la liberté de réunion pacifique afin de respecter les obligations qui incombent à la Thaïlande au regard du droit international relatif aux droits humains.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 AOÛT 2015 À :

Chef de la police royale de Thaïlande

Somyot Pumpanmuang
Royal Thai Police,
1 Building, Floor 7 Rama 1 Road,
Pathumwan, Bangkok 10330
Thaïlande
Fax : + 66 2 618 2538
Courriel : prforeign@gmail.com
Formule d'appel : **Dear General, /**
Monsieur,

Premier ministre

Gen. Prayuth Chan-ocha
Government House
Pitsanulok Road, Dusit
Bangkok 10300, Thaïlande
Fax : + 66 2 282 5131
Formule d'appel : **Dear Prime**
Minister, / Monsieur le Premier
ministre,

Copies à :

Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires étrangères
Thanasak Patimapragom
Ministry of Foreign Affairs
Sri Ayudhya Road
Bangkok 10400
Thaïlande
Fax : + 66 2643 5320 / + 66 2643 5314
Courriel : minister@mfa.go.th

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Thaïlande dans votre pays (adresse/s à compléter) : nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 136/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa39/1902/2015/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

THAÏLANDE. DES ÉTUDIANTS INCULPÉS POUR AVOIR MANIFESTÉ PACIFIQUEMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 19 juin, les autorités avaient annoncé qu'elles arrêteraient les étudiants qui ne se présenteraient pas à la police pour n'avoir pas respecté une interdiction officielle visant les activités politiques et avoir organisé un rassemblement public à l'occasion du premier anniversaire du coup d'État militaire du 22 mai.

Les sept étudiants de l'université de Khon Kaen font partie du groupe Dao Din, une association étudiante de débat et de défense des droits humains dont le siège se trouve dans leur établissement. Leur travail sur des campagnes sociales et environnementales a été récompensé par un prix de la Commission nationale des droits humains en décembre 2014. Les autorités ont indiqué à des groupes populaires – y compris le mouvement Neo E-Saan et le groupe Khon Rak BanKoed, qui ont soutenu publiquement les sept étudiants depuis leur arrestation en mai 2015 – que les activités de ce type étaient prohibées.

Plusieurs membres de Dao Din avaient déjà été interpellés en novembre 2014 pour avoir interrompu un discours du général Prayuth Chan-Ocha, en visite à Khon Kaen, en faisant le salut à trois doigts popularisé par les films *Hunger Games*.

Le 22 mai, la police a interpellé plus de 30 étudiants et militants devant le Centre d'art et de culture de Bangkok, l'un des lieux où les manifestations spontanées contre le putsch avaient commencé en 2014. Selon des témoins oculaires, des militaires et des policiers en civil s'en seraient pris à des étudiants sans aucune justification alors que la manifestation était totalement pacifique. Des séquences filmées diffusées sur YouTube semblent confirmer ces déclarations. Songtham Kaewpranpuk a dû recevoir des soins médicaux urgents après avoir perdu connaissance. Deux autres étudiants, Rattapol Supsapon et Rangsuman Rome, auraient été blessés. Ces trois étudiants figurent parmi les personnes actuellement détenues.

Depuis que l'armée a pris le pouvoir le 22 mai 2014, les rassemblements politiques de cinq personnes et plus sont interdits et passibles de poursuites devant un tribunal militaire. Des étudiants – notamment les membres de Dao Din et d'autres groupes d'étudiants thaïlandais – mènent des actions symboliques et pacifiques comme des manifestations à moins de cinq personnes, qui sont malgré tout réprimées. Les autorités continuent d'arrêter et de détenir arbitrairement des personnes, d'empêcher ou de censurer des réunions et des manifestations publiques et d'étouffer la dissidence pacifique par d'autres moyens.

Des agents en uniforme et en civil ont effectué des perquisitions aux domiciles d'au moins 17 militants étudiants depuis mars 2015 et ont vivement conseillé à ces personnes et à leurs familles de ne pas s'engager dans des activités politiques. À la suite du coup d'État de 2014, l'armée et le ministère de l'Éducation ont ordonné au personnel des universités de surveiller les faits et gestes des étudiants qui critiquaient les autorités militaires et d'interdire ou de restreindre fortement l'engagement des étudiants dans des activités politiques. Dans tout le pays, des militaires ont « rendu visite » à des enseignants et des recteurs d'université pour leur donner l'instruction de veiller à ce qu'aucune activité politique ne se déroule dans leur établissement.

Noms : Chatupat Boonyapatraksa (h), Apiwat Suntarak (h), Payu Boonsophon (h), Panupong Srithanawanat (h), Suvicha Tipangkorn (h), Supachai Phukrongploy (h), Wasant Satesit (h), Rattapol Supasophon (h), Rangsiman Rome (h), Songtham Kaewpranpuk (h), Chonthicha Jaengraew (f), Apisit Sapanapan (h), Pakorn Areekul (h), Pornchai Yuanyee (h), Nachacha Kongudom (f), Thatchapong Gaedum (h)

Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 136/15, ASA 39/1977/2015, 1er juillet 2015